



Voiture garée dans une impasse : domaine public ?

Par **sandi_old**, le **16/12/2007** à **16:35**

Bonjour,

Ma voisine d'en face me cause des soucis car des amis ou de la famille qui viennent me visiter le week-end se garent éventuellement devant son domicile (sa clôture, non pas son entrée garage), le long du trottoir, dans ma rue qui est en impasse. La voiture est donc garée en bout d'impasse (dans la raquette), ne gêne pas d'entrée ou sortie de garage ou de domicile. Ma voisine considère que la voiture gêne d'éventuelles manoeuvres de voitures qui viendraient faire un demi-tour dans l'impasse. La raquette est assez large pour y faire un demi-tour avec une voiture (pas avec un semi-remorque en effet). Comme sa clôture a été vandalisée en son absence (elle est en résidence secondaire), elle pense qu'une voiture garée devant sa clôture pourrait l'endommager à nouveau! Elle me dit avoir prévenu Le Maire du village. Je lui ai répondu que c'était domaine public, que je ne considérais pas que la voiture gênait des manoeuvres d'autres véhicules, que mes amis ou famille ne venaient que tous les 6 mois pour un week-end, et qu'elle ferait mieux la prochaine fois d'appeler la gendarmerie... (c'était une boutade!).

Suis-je dans mon droit ?

Ou a t-elle le droit de faire bouger la voiture (par décision du maire ou par la gendarmerie) ?

Je trouve cette situation ridicule car ces gens sont rarement là, mes amis viennent tous les 6 mois, et voilà comment entre voisins on se fait des politesses!

Merci pour vos réponses.

Une voisine médusée et presque amusée de la situation